

**16 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° 2023-150-DC**

Le seize novembre deux mille vingt-trois à 17 heures 30, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le neuf novembre deux mille vingt-trois et sous sa présidence (sauf 115 et 119)

**Membres présents :**

*Président*, Jackie GOULET CLAISSE (sauf 115-119-127)

*Vice-présidents*, Sylvie PRISSET (Présidence 115-127- sauf 119), Michel PATTEE (115 à 121) (Présidence 119), Nicole MOISY (115 à 141), Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE (115 à 122), Grégory PIERRE (116), Marc BONNIN (116 à 150), Anatole MICHAUD, Béatrice BERTRAND (sauf 115-127), Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

*Conseillers délégués*, Sophie TUBIANA (115 à 130), Thomas GUILMET (115 à 133), Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT (115 à 133), Gilles TALLUAU (sauf 115-127)

*Conseillers*, Didier ROUSSEAU (116), Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Nathalie GOHLKE, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL (115-127), Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN (115 à 148), Jean-François MIGLIERINA (115 à 123 - sauf 115), Michel DELPHIN, Myriam de CARCARADEC, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, Patricia COCHET, Éric POEHR (115 à 141), Isabelle DEVAUX, Nicole PEHU, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Géraldine LE COZ, Christophe CARDET (116 à 123), Bernard HENRY (sauf 125)

**Absent (s) / Excusé(s) :**

Frédéric MORTIER, Olivier DESCHARD, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Marie-Luce DURAND, Nathalie MORON, Colette GAGNEUX, Catherine EVILLARD, François BREE, Sylvain LEFEBVRE, Emmanuel BRAULT, Noël NERON, Béatrice GUILLON, Nathalie LIEBAULT, Gaëlle FAURE, Arlette BOURDIER, Sylvie TAUGOURDEAU, Bertrand CHANDOUINNEAU, Patricia VILLARME

**Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Alain BOISSONNOT à Christian GALLE, Didier ROUSSEAU à Eric TOURON (115-117 à 150), Arlette BOURDIER à Astrid LELIEVRE, Nathalie LIEBAULT à Marc-Antoine NERON, Olivier DESCHARD à Jacqueline TRADIVEL, Bertrand CHADOUINNEAU à Jean-Pierre ANTOINE, François BREE à Nicole MOISY (115 à 141 - sauf 115-127), Noël NERON à Sophie TUBIANA (115 à 130), Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Jean-François MIGLIERINA à Sandrine LION (124 à 150 – sauf 127), Michel PATTEE à Myriam de CARCARADEC (122 à 150), Catherine EVILLARD à Eric POEHR, Sylvain LEFEBVRE à Nicole PEHU

**Secrétaire de séance : Bruno CHEPTOU**

	DC 115	DC 116	DC 117 118	DC 119	DC 120 121	DC 122 123	DC 124	DC 125	DC 126	DC 127	DC 128 à 130	DC 131 à 133	DC 134 à 141	DC 142 à 148	DC 149 150
Membres en exercice	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41
Présents	54	63	61	59	61	59	57	56	57	53	57	56	54	52	51
Absents - Excusés	27	18	20	22	20	22	24	25	24	28	24	25	27	29	30
Pouvoirs	10	10	11	11	11	12	13	13	13	11	13	12	12	11	11
Votants	64	73	72	70	72	71	70	69	70	64	70	68	66	64	63

**SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2022**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif a fait l'objet d'une réorganisation importante visant à simplifier la compréhension par les usagers et uniformiser la qualité de service.

Un territoire où les compétences eau potable et assainissement sont exercées en régie à autonomie financière : **Eaux Saumur Val de Loire Régie** :  
Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Courléon, La Breille-les-Pins, La Lande Chasles, Longué-Jumelles, Mouliherne, Neuillé, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes, Verneuil-le-Fourrier, Vivy,

Un territoire où les compétences eau potable et assainissement sont exercées en délégation de service

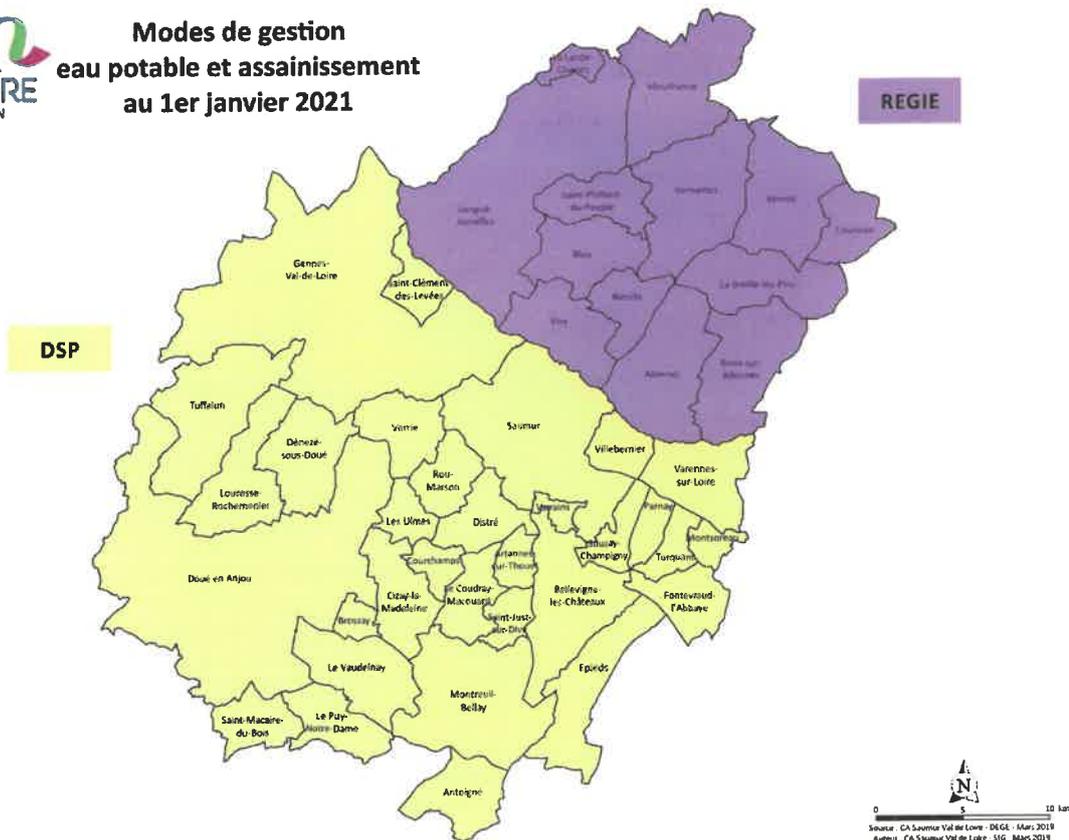
Accusé de réception en préfecture  
049-200011016-2023-110-2023-130-D-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2023  
Date de réception en préfecture : 22/11/2023

public (D) DSP à paiement direct avec un contrat unique : **Eaux Saumur Val de Loire Saur** :

**Antioigne, Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux, Brossay, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Denezé-sous-Doué, Distré, Doué-en-Anjou, Epieds, Fontevraud-l'Abbaye, Gennes-Val-de-Loire, Le Coudray-Macouard, Le Puy-Notre-Dame, Les Ulmes, Louresse-Rochemenier, Montreuil-Bellay, Montsoreau, Parnay, Rou-Marson, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Just-sur-Dive, Saint-Macaire-du-Bois, Saumur, Souzay Champigny, Tuffalun, Turquant, Varennes sur Loire, Varrains, Le Vaudelnay, Verrie, Villebernier.**



## Modes de gestion eau potable et assainissement au 1er janvier 2021



## EAU POTABLE

### Chiffres clés

- 30 ouvrages d'exhaure dont 11 en régie et 19 DSP
- 10 sites de traitement de l'eau dont 5 en régie et 5 en DSP
- 46 ouvrages de stockage dont 10 en régie et 36 en DSP
- 26 ouvrages de surpression et de reprise dont 5 en régie et 21 en DSP
- 2 217 kilomètres de réseaux.

### Dépenses 2022

Les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à **4 667 017 € HT**.

## Indicateurs réglementaires de performance pour l'eau potable

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Eaux Saumur Val de Loire - Régie	Eaux Saumur Val de Loire – SAUR (DSP)
D101.0	Nombre d'habitants desservis	<i>hab</i>	22 511	83 785
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier N+1	<i>€/m<sup>3</sup></i>	2,01	2,31
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<i>j ouvrable</i>	1	1
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	100
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	93,7	97,4
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<i>points</i>	105	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	86	84,5
P105.3	Volumes non comptés	<i>m<sup>3</sup>/km/j</i>	0,8	1,6
P106.3	Pertes en réseau	<i>m<sup>3</sup>/km/j</i>	0,7	1,5
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	-	-
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	80
P109.0	Montant des abandons des créances ou des versements à un fond de solidarité	<i>€/m<sup>3</sup></i>	0,00175	0
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	<i>nb/1000ab</i>	0,09	0,31
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	96,2
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>an</i>	2,9	2,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	-	-
P155.1	Taux de réclamations	<i>nb/1000ab</i>	0,78	0,63

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Chiffres clés

- 53 stations d'épuration
- 228 postes de relèvement sur le réseau de collecte
- 710 kilomètres de réseaux

### Dépenses 2022

Les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à **1 613 971 € HT**.

### Indicateurs réglementaires de performance pour l'assainissement collectif

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Eaux Saumur Val de Loire - Régie	Eaux Saumur Val de Loire - SAUR (DSP)
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	-	65 658
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	unité	1	17
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	90,6	325,2
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier N+1	€/m <sup>3</sup>	2,1	2,94
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	86	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	62
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	%	78	91
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	89	66
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€	0,0057	0
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	-	0,046
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	12,9	6,6
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	93,7
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	-	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	3,1	3,1
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	-	-
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0	0,1

## Tarifs eau et assainissement 2023 – part fixe en €HT et part variable en €/m<sup>3</sup>

Tarifs applicables au 01/05/2023	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Eau potable (€HT)	Tarif Part Variable Eau potable (€/HT par m <sup>3</sup> )	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€/HT par m <sup>3</sup> )
ALLONNES	régie	60,06 €	1,302 €	58,21 €	2,081 €
ANTOIGNE	dap	53,63 €	1,447 €	58,21 €	2,081 €
ARTANNES SUR THOUET	dap	71,79 €	1,224 €	58,21 €	2,081 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (BRIZE)	dap	53,63 €	1,447 €	58,21 €	2,081 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (CHANCE)	dap	47,74 €	1,496 €	62,76 €	1,994 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (SAINT CYR EN BOURG)	dap	53,63 €	1,447 €	58,21 €	2,081 €
BLOU	régie	55,07 €	1,056 €	78,41 €	1,368 €
BRAIN SUR ALLONNES	régie	60,06 €	1,302 €	58,21 €	2,081 €
BREILLE LES PINS (LA)	régie	60,06 €	1,302 €	58,21 €	2,081 €
BROSSAY	dap	71,79 €	1,224 €	58,21 €	2,081 €
CIZAY LA MADELEINE	dap	71,79 €	1,224 €		
COUDRAY MACOUARD (LE)	dap	71,79 €	1,224 €	58,21 €	2,081 €
COURCHAMPS	dap	71,79 €	1,224 €	58,21 €	2,081 €
COURLEON	régie	65,42 €	1,186 €		
DE NIZE SOUS DOUE	dap	71,79 €	1,224 €	120,33 €	1,813 €
DISTRE	dap	47,74 €	1,496 €	62,76 €	1,994 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE SOUS DOUE)	dap	71,09 €	1,363 €	88,63 €	1,411 €
DOUE EN ANJOU (CONCOURSON SUR LAYON)	dap	71,79 €	1,224 €	64,34 €	1,527 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	dap	65,88 €	1,226 €	51,14 €	1,555 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	dap	71,79 €	1,224 €	96,01 €	1,342 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	dap	71,79 €	1,224 €	96,32 €	1,537 €
DOUE EN ANJOU (NEIGNE)	dap	71,79 €	1,224 €		
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	dap	71,79 €	1,224 €		
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT GEORGES DES 7 VOIES)	dap	71,09 €	1,363 €	74,27 €	1,420 €
DOUE EN ANJOU (SAINT GEORGES SUR LAYON)	dap	71,79 €	1,224 €	85,45 €	1,527 €
EPEDS	dap	53,63 €	1,447 €	58,21 €	2,081 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	dap	53,63 €	1,447 €	58,21 €	2,081 €
GENNES VAL DE LOIRE (CHENEHUTTE TREVES CUNAUT)	dap	71,09 €	1,363 €	74,76 €	1,368 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	dap	71,09 €	1,363 €	43,22 €	1,461 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	dap	71,09 €	1,363 €	74,51 €	1,289 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREU)	dap	71,09 €	1,363 €		
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	dap	71,09 €	1,363 €	43,22 €	1,875 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT MARTIN DE LA PLACE)	dap	55,88 €	1,303 €	60,61 €	1,904 €
JUMELLES	régie	55,07 €	1,212 €	53,85 €	1,297 €
LANDE CHARLES (LA)	régie	55,07 €	1,212 €		
LONGUE	régie	55,95 €	1,084 €	53,85 €	1,297 €
LOURESSE ROCHEMENIER	dap	71,79 €	1,224 €	48,91 €	1,073 €
MONTREUIL-BELLAY	dap	53,63 €	1,447 €	58,21 €	2,081 €
MONTSOREAU	dap	79,83 €	1,264 €	58,21 €	2,081 €

Tarifs applicables au 01/05/2023	Mode de gestion	Tarif Part Fixe Eau potable (€ HT)	Tarif Part Variable Eau potable (€ HT par m3)	Tarif Part Fixe Assainissement collectif (€ HT)	Tarif Part Variable Assainissement collectif (€ HT par m3)
MOULHERNE	régie	55,07€	1,212 €	89,76 €	1,482€
NEUILLE	régie	55,07€	1,056 €	58,21 €	2,031€
PARNAY	dép	79,83€	1,364 €	58,21 €	2,031€
PUY NOTRE DAME (LE)	dép	53,63€	1,447 €	58,21 €	2,031€
ROU MARSON	dép	71,79€	1,224 €	58,21 €	2,031€
SAINT CLEMENT DES LEVEES	dép	55,88€	1,303 €	60,61 €	1,904€
SAINT JUST SUR DIVE	dép	53,63€	1,447 €	58,21 €	2,031€
SAINT MACAIRE DU BOIS	dép	71,79€	1,224 €	58,21 €	2,031€
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	régie	55,07€	1,056 €	86,17 €	1,384€
SAUMUR	dép	47,74€	1,496 €	62,76 €	1,994€
SOUZAY CHAMPGNY	dép	79,83€	1,364 €	58,21 €	2,031€
TUFFALUN (AMBILLOU CHATEAU)	dép	71,09€	1,363 €	61,33 €	1,099€
TUFFALUN (LOUERRE)	dép	71,09€	1,363 €	61,33 €	1,099€
TUFFALUN (NOYANT LA PLAINE)	dép	71,09€	1,363 €		
TURQUANT	dép	79,83€	1,364 €	58,21 €	2,031€
ULNES (LES)	dép	71,79€	1,224 €	113,08 €	1,720€
VARENNES SUR LOIRE	dép	79,83€	1,364 €	58,21 €	2,031€
VARRAINS	dép	47,74€	1,496 €	62,76 €	1,994€
VAUDELNAY (LE)	dép	53,63€	1,447 €	58,21 €	2,031€
VERNANTES	régie	65,42€	1,186 €	66,51 €	1,410€
VERNOIL LE FOURRIER	régie	65,42€	1,186 €	43,22 €	1,446€
VERRIE	dép	71,79€	1,224 €		
VILLEBERNIER	dép	53,63€	1,447 €	58,21 €	2,031€
VIVV	régie	55,07€	1,056 €	58,21 €	2,031€

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence sur la totalité du territoire communautaire. Les missions consistent à effectuer le contrôle des installations existantes (bon fonctionnement tous les 10 ans ou vente) ou neuves (contrôle des dossiers de projet puis de la conformité des travaux).

### Chiffres clés

- Environ 12 500 installations sur le territoire
- 12 177 installations contrôlées depuis la création du service, dont :
  - 6 208 conformes (priorité 3 ou neuf)
  - 4 242 non conformes sans risque sanitaire (priorité 2)
  - 1 519 non conformes présentant un risque sanitaire (priorité 1)
  - 155 avec absence d'installation (priorité 1 Renforcée)
- 1367 contrôles réalisés en 2022

## Indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif

Code indicateur	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	85,8 %

### Tarifs 2023

TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023 (en € TTC) Applicables au 01/01/2023		
Toutes installations (inférieures ou supérieures à 20 EH)	contrôle de conception	150,00 €
	contrôle d'exécution	250,00 €
	contre-visite supplémentaire	125,00 €
	diagnostic ou contrôle de bon fonctionnement (fixé par le SPANC)	100,00 €
	diagnostic à la demande du propriétaire (ex : vente) ou d'un tiers	250,00 €
Pénalités pour toutes installations (inférieures ou supérieures à 20 EH)	pénalité annuelle pour non réalisation de travaux suite au dépassement du délai de 4 ans	100,00 €
	pénalité pour refus de contrôle	200,00 €
	pénalité annuelle pour non réalisation de travaux ou mauvais état de fonctionnement suite à une cession immobilière	200,00 €

**Vu** l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement ;

**Vu** la loi n° 95-101 du 02 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 95-635 du 20 Mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

**Vu** les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

**Vu** le contrat de concession des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'ensemble des communes concernées de la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » ;

**Vu** les comptes-rendus techniques et financiers présentés par le délégataire, conformément à la réglementation ;

**Vu** les éléments de suivi collectés par la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements dans le cadre de sa mission de contrôle et de coordination des services de l'eau et de l'assainissement ;

**Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023 ;**

**Vu l'avis de la Commission Cycle de l'Eau – Eau et Assainissement en date du 7 septembre 2023 ;**

**Le Conseil communautaire PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2022 établi par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présenté, sachant qu'il peut être consulté par les usagers avec toutes les pièces techniques et administratives s'y référant dans les services de la Communauté d'Agglomération ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Date de transmission au contrôle de légalité :

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire,  
Maire de la Ville de Saumur

Date d'affichage :

  
Jackie GOULET CLAISSE